



Projet de compte rendu du conseil municipal

**Une copie de ce relevé de décisions municipales, est communicable à toute personne présentant une demande écrite à l'attention de Monsieur le Maire de Dommartin.*

L'an DEUX MILLE DIX HUIT

Le DOUZE NOVEMBRE A VINGT HEURE TRENTE

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence de JEAN-PIERRE GUILLOT, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mardi 6 novembre 2018

Affichage Mairie : mardi 6 novembre 2018

Nombre de conseillers	En exercice	23
	Présents	20
	Votants	23

PRESENTS : M. GUILLOT Jean Pierre, M. ROMAND Alain, M. THIVILLIER Alain, Mme DUVERNOIS Mireille, Mme LAVET Catherine, Mme CESAR Murielle, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, M. BADEL Jean Charles, M. ROUX Jérémy, Mme LAPALUD Sylvie, M. DREVET Jean Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. BERRAT Jean Louis, M. MABILON Robert. Mme BARBET Janique
Mme ROSAT Aurélie, Mme PINEDO Léonor, Mme VIVOT Laetitia, Mme SARZIER Laurence M. QUINCY Vincent

ABSENTS EXCUSES :

Mme PIERA Josiane	a donné pouvoir à Mme TOURNIER Béatrice
M. EVAUX Denis	a donné pouvoir à M. DREVET Jean
M. COLDEFY Jean	a donné pouvoir à M. BERRAT Jean Louis

Ordre du Jour :

I - Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, désignation de M. ROUX Jérémy

II - Approbation du projet de compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 1^{er} octobre 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Les membres du conseil municipal ont accepté à l'unanimité. Les noms des personnes qui se sont abstenus ou qui ont voté contre lors du précédent conseil vont donc être ajoutés (Cf. points VIII et IX du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} octobre 2018).

Précision sur l'objet du point XIV de l'ordre du jour, à savoir : « Réactualisation de l'éligibilité à l'Indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour les agents non titulaires et à l'Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) »

AFFAIRES GENERALES

III- Réforme gestion listes électorales – Répertoire Electoral Unique

Rapporteur : Jean-Pierre GUILLOT

1)- Réforme de la gestion des listes électorales, liste principale, listes complémentaires municipale et européenne avec la création d'un répertoire unique et permanent (REU) qui sera géré par l'INSEE et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

2)- Réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'à 6 semaines avant un scrutin (pour les élections européennes du 26 mai 2019, disposition particulière portée à 8 semaines avant le vote, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2019).

Suppression de la double inscription liste consulaire et liste municipale pour les français établis hors de France. Les électeurs doivent dorénavant choisir de maintenir leur inscription sur une seule liste, si aucun choix n'est fait au 31 mars 2019, il sera procédé à la radiation d'office de la liste électorale municipale.

Circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 en pièce annexe de la présente

3)- Création d'une commission de contrôle en lieu et place de la commission administrative actuelle, pour statuer sur les demandes d'inscriptions, et radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits.

Désignation des membres de la commission de contrôle selon les directives de la circulaire préfectoral du 22 octobre 2018, citée ci- dessous

Dans les communes de 1000 habitants et plus, si deux listes sont représentées au conseil municipal la commission de contrôle sera composée de 5 membres :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.
- Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.
-

Circulaire n° E-2018-26 du 22 octobre 2018 en pièce annexe de la présente

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-Prend acte des réformes électorales

-Autorise la désignation des membres de la commission de contrôle, à savoir :

- **Pour les 3 conseillers de la liste ayant obtenu la majorité : Sylvie LAPALUD, Aurélie ROSAT, Laurence SARZIER en tant que titulaires et Mr DE LA TEYSSONIERE en tant que suppléant**
- **Pour les 2 conseillers de la liste arrivée en 2^{ème} position : Béatrice TOURNIER, Robert MABILON en tant que titulaires et Jean-Louis BERRAT en tant que suppléant**

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

IV- Convention S.P.A 2019

Rapporteur : Alain THIVILLIER

La commune de Dommartin ne disposant pas de fourrière animale, confiée à la SPA de Lyon et du Sud Est le soin d'accueillir et de garder, conformément aux dispositions des articles L211-24 et L211-26 du Code Rural, les chiens et les chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public (voies publiques et bâtiments communaux à caractère public) du territoire de la commune.

Cette convention est proposée, cette année, moyennant un montant forfaitaire de 0.45 euros par habitant soit : **2744 x 0.45 euros : 1 234.80 euros.**

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention annexée à l'ordre du jour, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce présent document.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à la majorité,**

-Autorise la signature avec la SPA de la convention 2019 d'un montant de 1234.80 euros

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

V- Retrait du groupement de commande CCPA : Infogérance

Rapporteur : Jean-Pierre GUILLOT

Par délibération n° 82-2016 du 14 novembre 2016, le Conseil Municipal avait accepté les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'une prestation d'infogérance. Compte tenu de son contrat en cours, la commune avait intégré ce groupement au 1^{er} janvier 2018 (notification du marché en date du 31 mars 2017).

Les membres du Conseil Municipal devront se prononcer par délibération sur le retrait de la commune du groupement de commandes pour l'achat d'une prestation d'infogérances, selon **l'Article n° 10.2 Retrait des membres de la convention constitutive.**

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à la majorité,**

-Autorise le retrait de la commune du groupement de commande « Infogérance » de la CCPA

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

VI- Retrait du groupement de commande CCPA : Achat matériel informatique

Rapporteur : Jean-Pierre GUILLOT

Par délibération n° 81-2016 du 14 novembre 2016, le Conseil Municipal avait accepté les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de matériel informatique. Compte tenu de son contrat en cours, la commune avait intégré ce groupement en 2017 (notification du marché en date du 23 mai 2017).

Les membres du Conseil Municipal devront se prononcer par délibération sur le retrait de la commune du groupement de commandes pour l'achat de matériel informatique, selon l'**Article n° 9.2 Retrait des membres de la convention constitutive.**

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à la majorité,**

-Autorise le retrait de la commune du groupement de commande « achat de matériel informatique » de la CCPA

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

VII- Avenants - 2^{ème} tranche Parc du Centre

Rapporteur : Alain ROMAND

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal la validation de trois avenants au Marché Travaux d'Aménagements Paysagers d'Espaces Publics en Centre Bourg suivants avec GREEN STYLE SAS :

-Avenant n° 3 - Lot 1 Terrassements et VRD pour un montant de - 3 201.21 € HT

-Avenant n°4 - Lot 2 Aménagements paysagers pour un montant de - 5 002.00 € HT

-Avenant n°5 - Lot 2 Aménagements paysagers pour un montant de - 3 900.00 € HT

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 5

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à la majorité,**

-Autorise les avenants suivants avec GREEN STYLE SAS :

-Avenant n° 3 - Lot 1 Terrassements et VRD pour un montant de - 3 201.21 € HT

-Avenant n°4 - Lot 2 Aménagements paysagers pour un montant de - 5 002.00 € HT

-Avenant n°5 - Lot 2 Aménagements paysagers pour un montant de - 3 900.00 € HT

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à ces avenants.

VIII- Report du conseil municipal du 1^{er} octobre sur la présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix des déchets ménagers 2017 - CCPA

Rapporteur : Laurence SARZIER

Il vous est demandé d'approuver le rapport annuel 2017 du service gestion des déchets, dont vous êtes destinataire.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame La Conseillère,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Valide** le rapport annuel 2017 sur la qualité et le prix des déchets ménagers
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les procédures administratives liées à cette décision

IX- Présentation du Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2017

Rapporteur : Jean-Louis BERRAT

Il est demandé aux Membres du Conseil d'approuver le RPQS 2017 joint en annexe

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Conseiller,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Valide** le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les procédures administratives liées à cette décision

FINANCES

X -Budget Communal : Décision Modificative n° 1

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Suite à la Commission Finances du 5 novembre 2018, il est demandé aux Conseillers de bien vouloir prendre connaissance et approuver la délibération modificative présentée en annexe ;

Il est proposé au Conseil Municipal un point budgétaire 2018.

En global il est donc proposé une décision modificative de 68758 euros tant en dépenses qu'en recettes après prise en compte des ajustements sur les recettes liées au PAE

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Autorise** la décision modificative n°1 au budget communal d'un montant de 68758 euros tant en dépenses qu'en recettes
- Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

XI -Remboursement de frais dans le cadre de déplacements professionnels

Rapporteur : Alain THIVILLIER

VU le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales

VU l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat

CONSIDERANT que le personnel peut être amené à effectuer des déplacements temporaires (mission ou stage) dans le cadre de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune et peut prétendre au remboursement des frais occasionnés par ces déplacements, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer sur les points suivants :

Dans le cadre d'attribution d'indemnité de mission ou de stage, sont concernés par un remboursement :

- Les frais liés aux déplacements dès lors que la présence aux réunions/stages est située en dehors de la commune. L'indemnisation se fait :
 - o Soit sur la base des frais de transports en commun sur présentation des pièces justificatives
 - o Soit sur la base d'indemnités kilométriques en cas d'utilisation du véhicule personnel dont le montant varie selon le type du véhicule, sa puissance et la distance parcourue.

Le barème appliqué sera celui proposé par l'Administration, à savoir celui en vigueur à ce jour (susceptible de mises à jour qui seront appliquées par la commune sans qu'il soit nécessaire de le délibérer de nouveau en conseil municipal).

TYPE DE VEHICULE	Jusqu'à 2000 km	A partir de 2001 km
5 CV et moins	0.25 €	0.31 €
6 CV et 7 CV	0.32 €	0.39 €
8 CV et +	0.35 €	0.43 €

En cas d'utilisation d'un véhicule à 2 ou 3 roues, l'indemnité kilométrique est de :

- 0, 12 € pour une cylindrée supérieure à 125 cm³,
- 0, 09 € pour un autre véhicule.

Les kilomètres sont entendus soit

- de la résidence administrative au lieu du déplacement
- soit de la résidence familiale au lieu du déplacement (si le départ et/ou retour se fait directement depuis le domicile)

- Les frais de parcs de stationnement et de péage d'autoroute
- Les frais liés à l'utilisation d'un taxi ou véhicule de location sur présentation des pièces justificatives et lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient
- Les frais de repas pris en charge à hauteur de 15,25 €
- Les frais d'hébergement pris en charge à hauteur de 60 € la nuitée pour les déplacements nécessitant un hébergement

Le mandatement sera effectué sur présentation de l'ordre de mission autorisant le déplacement au regard de la convocation le cas échéant, des justificatifs à communiquer à la collectivité, d'une copie de la carte grise du véhicule et d'un relevé d'identité bancaire au nom du bénéficiaire du remboursement.

Les demandes pourront être regroupées sans excéder 12 mois après le déplacement.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider les différents éléments de remboursement des frais dans le cadre de déplacements professionnels.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-Autorise les différents éléments de remboursement des frais dans le cadre de déplacements professionnels

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

RESSOURCES HUMAINES

XII - Indemnité d'Exercices de Missions de Préfecture (IEMP) Annuelle

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Conformément à la délibération n° 65 du 28 septembre 2015 relatif à la réactualisation du régime indemnitaire communal, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'attribution annuelle pour l'année 2018 de l'Indemnité d'Exercices des Missions de Préfecture.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-Autorise l'attribution annuelle de l'Indemnité d'Exercices des Missions de Préfecture pour l'année 2018.

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

XIII-Modification poste d'adjoint animation à temps complet

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Suite à l'avis favorable des membres du Comité Technique du Centre de Gestion en faveur de la modification du temps de travail d'un poste d'adjoint animation pour les services périscolaires.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la transformation du poste d'adjoint animation initialement à temps non complet (délibération du 23 septembre 2013) à un poste à temps complet. La transformation entrainera la réactualisation du tableau des effectifs.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-Autorise la transformation du poste d'adjoint d'animation initialement à temps non complet (délibération du 23 septembre 2013) à un poste à temps complet.

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

XIV- Réactualisation de l'Indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour les agents non titulaires et Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Vu la délibération du 28 septembre 2015 concernant la réactualisation du régime indemnitaire communal, il est demandé aux élus d'intégrer dans la liste d'éligibilité au régime indemnitaire les agents non titulaires qu'elle que soit la durée de leur contrat avec un effet au 1^{er} juillet 2018.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-Autorise la modification de la délibération du 28 septembre 2015 concernant la réactualisation du régime indemnitaire communal en intégrant, dans la liste d'éligibilité au régime indemnitaire, les agents non titulaires qu'elle que soit la durée de leur contrat avec un effet au 1^{er} juillet 2018.

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

Informations et questions diverses :

- Information d'achat de livres réalisé par Monsieur LEDUC sur la commune de DOMMARTIN pour un montant total de 1000 €

- Présentation du bilan social 2017 de la commune

- Information que les travaux concernant le carrefour route de Dardilly se terminent et que le chemin des Grandes Vierres a été amélioré

-Information de la réunion qui s'est tenue le 9-11-18 avec l'ensemble des présidents des lotissements pour la poursuite notamment de l'opération de déneigement

-Information de la signalétique en cours d'installation avec des panneaux à reprendre (en cours)

-Retour sur la réunion fibre du 25 octobre (début des travaux en 2019, échéance à 2020 : fin 2020 tout le monde sera éligible (pas forcément raccordé) - ERP est la société chargée des travaux)

- Hervé DE LA TEYSSONIERE informe que le prix de l'eau ne devrait pas augmenter et que des travaux du SIEVA sont prévus en renouvellement des canalisations sur la RD77 côté route des bois

-Jean-Pierre GUILLOT remercie vivement le travail de qualité fourni dans le cadre du centenaire du 11 novembre qui a été une vraie réussite. Pour information, près de 400 personnes ont participé à l'exposition

-Prochaines dates :

- conseil municipal le 17-12-18 à 20h30
- Commission enfance le 22-11-18 à 20h30
- Commission d'appel d'offres le 06-12-18 à 19h00

Fin de séance à 22h25